



Philippe VERSEILS  
Chargé du dossier Personnes Agées  
27 rue Saint Gilles  
30000 NÎMES  
Tél : 04 66 28 11 42  
arcmediterraneen@fep.asso.fr

## NOTE DU 25 AVRIL 2008

- Pour un 5<sup>ème</sup> risque *solidaire*
- Accueillant familial : avantages et inconvénients
- Vient de paraître
- Le billet d'humeur de David GUEVEL

### ➤ Pour un 5<sup>ème</sup> risque *solidaire*

**Joëlle Le Gall, présidente de la FNAPAEF (Fédération des associations de familles et de résidents en maisons de retraite) était invitée à la journée des Echos sur la dépendance le 26 mars dernier.**

Elle a rappelé les difficultés rencontrées aujourd'hui par les familles et les résidents pour le financement des services au grand âge (services à domicile, établissements d'accueil au "reste à charge" particulièrement lourd). La FNAPAEF espère la mise en oeuvre d'un cinquième risque, selon la définition de la CNSA : "droit de compensation personnalisé", plus favorable que l'APA, où la notion de "dépendance" fait place à "situation de handicap quel que soit l'âge" et qui financera solidairement, le panier de services nécessaire à chaque situation.

La FNAPAEF doute de l'efficacité des assurances dépendance à la fois individuelles (quid si la personne ne peut cotiser?), ou collectives via les entreprises (quid si la personne n'a pas travaillé ou est restée longtemps au chômage ?)

Elle attend des offres de services en réseaux, filières, un taux d'encadrement renforcé, des formations et des compétences pour le renforcement des démarches qualités, etc.

Elle espère un débat national sur ces questions.

Vous pouvez voir l'intéressante interview accordée par Joëlle Le Gall en cliquant sur le lien ci-dessous :

[http://www.dailymotion.com/video/x4zp7h\\_joelle-legall-veut-un-cinquieme-ris\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x4zp7h_joelle-legall-veut-un-cinquieme-ris_news)

(Source : Agevillage lettre aux famille N°364 du 7 Avril 2008)

### ➤ Accueillant familial : avantages et inconvénients

**Lors de la journée nationale sur l'accueil familial organisée le 18 mars 2008 par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), des accueillants familiaux ont décrit leurs motivations et leur quotidien et fait part des points forts et des difficultés de ce type d'accueil :**

#### **Les points forts**

- Revitalisation du milieu rural, création d'emploi, offre diversifiée à côté des services d'aide à domicile, des maisons de retraite (la rémunération et les indemnités actuelles de l'accueillant familial en gré à gré, en font une offre de service très bon marché)

- **Des accueillants agréés** par le conseil général pour accueillir jusqu'à 3 personnes âgées ou handicapées.

- Pour l'accueillant familial, le plus : travailler à son domicile, à son rythme, organiser sa journée à sa guise, en fonction des besoins familiaux, laisser venir des imprévus (sorties, pique-nique en fonction du temps...).

- L'intérêt pour les accueillis est de plus en plus reconnu : accueil individualisé, le cadre familial, chaleureux, réconfortant, stable

- Ce métier d'accueillant familial peut se penser comme une "seconde carrière", en complément, en suivi du métier d'aide à domicile, d'agriculteur.

- Les accueillis et accueillants vivent de vrais échanges, denses, intenses et réciproques. (Voir le DVD proposé par la MSA qui présente l'expérience de plusieurs accueillants familiaux DVD et guide à demander au service de la Caisse Centrale MSA, 40 rue Jean-Jaurès 93547 Bagnolet Cedex).

#### **Les points faibles**

- Améliorer le statut non rattaché à ce jour à une convention collective. L'accueillant familial ne doit son salaire en fin de mois qu'au nombre de journées effectuées d'où un problème de sécurisation des revenus en cas d'hospitalisation, voire de décès de l'accueilli. L'accueillant familial ne bénéficie pas de l'assurance chômage.

- La Loi Dalo (droit au logement opposable, du 5 mars 2007) ouvre des pistes pour que les accueillants familiaux deviennent des salariés de structure de coordination, de coopération (comme des associations, des collectivités). Un contrat d'accueil resterait en vigueur entre l'employeur- le salarié (accueillant familial) et la personne accueillie.

- Organiser le remplacement de l'accueillant familial pour ses congés, en cas de maladie, imaginer des "accueillants d'urgence" qui pourraient accueillir chez eux ou intervenir au domicile de l'accueillant "principal".

- développer l'information, la coopération, la coordination entre aidants familiaux pour éviter leur isolement

Une réflexion sur l'évolution du statut d'accueillant familial a été récemment confiée par Xavier Bertrand et Valérie Létard, dans le cadre de la Loi Dalo, à Valérie Rosso-Debord. (mission parlementaire)

Ses conclusions sont attendues pour juin 2008.

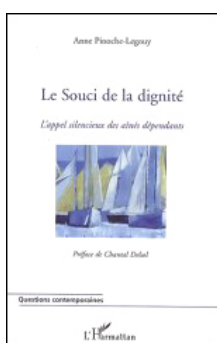
(Source : Agevillage lettre aux professionnels N°362 du 25 Mars 2008)

## ➤ Vient de paraître



**Le Guide de l'aidant familial** est un outil pratique pour faciliter l'action des aidants au quotidien. Il prodigue des conseils utiles, des informations pratiques et propose un modèle de carnet de bord. Le guide de l'aidant fournit également tous les renseignements nécessaires afin de pouvoir valoriser, au titre de la validation des acquis de l'expérience, les années passées auprès d'un proche.

Vous pouvez télécharger le guide en version pdf (174 pages) sur le site : <http://www.famille.gouv.fr/>  
Vous pouvez également commander en ligne ce Guide édité par la Documentation Française pour le prix de 7 euros en cliquant sur le lien suivant :  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110071637/>



**L'appel silencieux des aînés dépendants** d'Anne Pinoche-Legouy  
(Editions L'Harmattan, Questions contemporaines, 95 pages, 11 €)

Ce petit livre nous interroge sur la contradiction dans laquelle nous sommes et qui veut qu'alors que les limites de la vie humaine sont repoussées, l'accompagnement humain tarde à émerger vis à vis de ces invisibles, ces silencieux qui n'ont parfois plus conscience d'eux-mêmes, tous ceux qui sont dits représenter une charge économique et qui pour beaucoup n'ont plus la force de revendiquer leurs droits. Surfant sur les eaux de l'éthique, Anne Pinoche-Legouy, infirmière-philosophe, mère d'une famille de six enfants tente d'ouvrir une piste pour éviter à nos sociétés de sombrer dans l'indifférence.

**Anne Pinoche-Legouy** est titulaire d'un doctorat en philosophie pratique (Université de Marne-La-Vallée, Ecole doctorale Cultures et Société), engagée depuis 2001 dans l'accompagnement en service de gériatrie, à l'hôpital universitaire Paul Brouse de Villejuif, au sein de l'association "Vieillir ensemble".

Vous pouvez commander directement en ligne ce livre en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.amazon.fr/gp/product/2296046649?ie=UTF8&tag=agevillagecom-21&linkCode=as2&camp=1642&creative=6746&creativeASIN=2296046649>

## ➤ Le billet d'humeur de David GUEVEL

Le site Agevillage.com publie régulièrement, pour susciter les réactions et réflexions de ses lecteurs, des billets d'humeur.

Vous trouverez ci-dessous celui de David GUEVEL, directeur d'un EHPAD, publié dans la lettre d'Agevillage aux professionnels N° 362 du 25 Mars 2008 qu'il a intitulé :

**« Maisons de retraites : Assez de misérabilisme, communiquons sur le sens de notre action »**

Je vous invite à réagir à ce billet et à ne pas hésiter à écrire, à votre tour vos propres réflexions, réactions ou propositions que nous diffuserons sous la forme de billets d'humeur dans les prochaines notes mensuelles.

*« Depuis quelque temps, je m'interroge sur la portée du discours des professionnels vis-à-vis de la politique du Grand Âge. Je lis les articles, les commentaires sur l'actualité (amendement sur l'APA, polémique sur la date butoir, reportages TV) et vraiment je m'interroge : Sommes nous compréhensibles pour le "tout-venant"? Qui nous comprend ?*

*Nos revendications, aussi légitimes soient-elles, portent quasi-exclusivement sur les moyens, elles empruntent un vocabulaire technique, complexe qui ne permet pas à l'opinion publique de saisir les enjeux de la vieillesse. Avant d'alerter sur la question du "Comment ?" il faut convaincre le plus grand nombre sur le "Pourquoi ?" Pourquoi une maison de retraite, à quoi ça sert ?*

*Les pouvoirs publics se plaisent à complexifier un système techno-financier dans lequel seuls les spécialistes surnagent. Il est urgent de recoller la politique du Grand Âge au Réel. L'intervention des familles doit nous aider en sens. Nous sommes prisonniers de ce discours "miséraliste", d'évaluation continue de la qualité qui n'est rien d'autre qu'une gestion savamment orchestrée de la pénurie.*

*A combien d'entre nous les autorités de tarification ont rappelé qu'il était possible de faire mieux avec moins ?*

*Nous même, Directions, entretenons malencontreusement une concurrence entre les "bien dotés" et les "sous dotés", les publics et les commerciaux, les bons et les mauvais...*

*Aujourd'hui, il me semble primordial de fixer un objectif pour tous, celui de s'interroger sur notre mission, sur notre rôle dans le dispositif d'aide aux personnes âgées : sommes nous là uniquement comme substitut du domicile ?*

*Il est temps pour les professionnels du secteur de revendiquer une ambition de santé publique : celle de promouvoir une espérance de vie sans incapacité !*

***Promouvoir une espérance de vie sans incapacité**, est en effet, la "profession de foi", le fil conducteur du projet d'établissement de la maison de retraite que je dirige. Sans verser dans l'angélisme, je rappelle que le maintien, voire l'amélioration de l'autonomie des résidents n'est pas le fruit du hasard mais le résultat des bonnes pratiques des soignants. Il est nécessaire de retrouver et de donner aux professionnels la fierté de travailler auprès des personnes âgées.*

*La grabatatisation des corps est un dysfonctionnement de notre prise en charge, non l'aboutissement de la vieillesse.*

*Tant que nous laisserons croire que la dépendance est un phénomène inéluctable, jamais nous ne rallierons l'opinion publique. Nous devrions faire glisser nos revendications sur le registre de la santé publique et sur ceux de la philosophie et des idées politiques, afin d'impulser un véritablement mouvement fédérateur autour de la question de la prise en charge des personnes âgées.*

*L'augmentation de l'espérance de vie est une heureuse réalité à partir de laquelle il serait temps d'affirmer notre ambition : vivre vieux, mais debout !*

*Une fois celle-ci connue et diffusée :*

- la déclinaison des moyens que nous revendiquons deviendrait évidente ;*
- les projets de nos structures auraient plus de cohérence ;*
- les négociations budgétaires pourraient ressembler à autre chose qu'à des discussions de marchands de tapis;*
- la reconnaissance des métiers de la gériatrie pourrait être enfin entendue;*
- la politique en cours serait évaluée au regard d'un objectif clair et compréhensible;*
- l'action des professionnels prendrait enfin tout son sens !*

*Aucune naïveté dans mes propos, seulement la certitude que si la dépendance n'est pas un phénomène inéluctable, les professionnels sont en première ligne pour conduire ce chantier de santé publique. Pour les sceptiques il faut se souvenir des écrits sur l'espérance de vie, il y a quelques dizaines d'années....*

*Merci de m'avoir lu jusqu'à la fin, je vous souhaite de bonnes résolutions pour les mois et les années qui viennent »*

**David GUEVEL, Maison de retraite Alexis Julien, 29 830 PLOUDALMEZEAU**